

Notes explicatives de la nomenclature combinée de l'Union européenne

(2022/C 350/04)

En vertu de l'article 9, paragraphe 1, point a), du règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil ⁽¹⁾, les notes explicatives de la nomenclature combinée de l'Union européenne ⁽²⁾ sont modifiées comme suit:

À la page 210

4202 31 00

à **Articles de poche ou de sac à main**

4202 39 00

Le texte suivant est inséré après le texte existant:

«Ces sous-positions ne comprennent pas non plus les articles utilisés comme coques de protection pour boîtiers de chargement d'écouteurs sans fil. Les coques sont conçues de manière à protéger de l'extérieur le boîtier de chargement sans fil et existent en plusieurs modèles différents (une ou deux parties, matériaux et couleurs différents, avec des motifs, des images ou du texte, une attache à mousqueton, etc.). Ces coques pour boîtiers de chargement d'écouteurs sans fil doivent être classées en fonction de leur matière constitutive.»

⁽¹⁾ Règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil du 23 juillet 1987 relatif à la nomenclature tarifaire et statistique et au tarif douanier commun (JO L 256 du 7.9.1987, p. 1).

⁽²⁾ JO C 119 du 29.3.2019, p. 1.